

# Le Fonds de solidarité Botulisme de MilkBE s'élargit

Date de publication

12/01/2023 - 08:24

## **Désormais, les génisses pleines entrent aussi en considération!**

*Les administrateurs de MilkBE ont décidé de reprendre également la mortalité sévère causée par le botulisme chez les génisses pleines pour une indemnisation par le Fonds de solidarité Botulisme à partir du 1er janvier 2023. Jusqu'à présent, seule la mortalité sévère chez les vaches laitières était indemnisée. L'année passée, quelques foyers se sont en effet produits chez le jeune bétail, pour lesquels une compensation n'a pu être versée. L'élargissement du domaine d'application y remédie. En outre, en raison de la forte augmentation des coûts et de l'éventail des tâches, la contribution 2023 pour MilkBE est légèrement en hausse.*

## **Elargissement du domaine d'application Fonds de solidarité Botulisme**

MilkBE gère le [Fonds de solidarité Botulisme](#) qui permet de payer une indemnité aux producteurs laitiers touchés par un foyer de botulisme dans leur exploitation. Ce fonds prévoit à la fois une indemnisation du lait détruit et une intervention en cas de mortalité sévère au sein du cheptel des vaches laitières. Depuis le 1er janvier 2023, cette dernière intervention a été élargie au jeune bétail laitier à partir de 15 mois. La définition de mortalité sévère est maintenue, à savoir en cas de dépassement du seuil de mortalité de 30%. Ce seuil peut être dépassé par catégorie animale (les génisses pleines ou les vaches laitières séparément), ou par les deux catégories animales ensemble.

## **Le budget MilkBE augmente en 2023**

Comme toute autre organisation ou entreprise, MilkBE est aussi confronté à des augmentations de coûts. Il est dès lors inévitable que la contribution des producteurs laitiers et des entreprises laitières à MilkBE augmente également. Cependant, la hausse est moins forte que la hausse de l'inflation globale.

En 2023, la digitalisation du monitoring de durabilité ainsi que le renouvellement du programme pour le monitoring d'éventuels contaminants dans le lait et le Fonds Botulisme demeureront d'importantes priorités pour MilkBE.

## **Qu'est-ce que cela signifie concrètement?**

En 2023, la contribution à MilkBE

- pour les fournisseurs laitiers: hausse de 5% à 0,0635 euro (hors TVA) les 1.000 litres de lait;
- pour les acheteurs: hausse de 7,8% à 0,0760 euro (hors TVA) les 1.000 litres de lait.